

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, La Haye Noorderstrand, derrière le Prinsengracht (Noordzijde).

No. 107. DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces. Un an, 26 fl. 30 fl. Six mois, 14 » 16 » Trois mois, 7 » 8 »

LA HAYE 3 Mai. Arrêté du 1<sup>er</sup> mai, n° 20, le roi a nommé chevalier de l'Ordre du Lion-Néerlandais M. J. Pauw, conseiller à la cour provinciale de justice de Hollande-Méridionale.

La Direction du chemin de fer vient de publier un état constatant le nombre des voyageurs et le montant des recettes, pendant le mois d'avril 1844.

Table with 3 columns: Départ de, Nombre de voyageurs, Produit. Rows include Amsterdam, La Haye, Rotterdam, etc.

Appréhension de duel entre deux diplomates. On a écrit de Constantinople en date du 10 avril, qu'il n'était question depuis deux jours parmi les corps diplomatiques, que d'une affaire entre le ministre de France et celui de Belgique.

Le baron de Behr, ministre de Belgique, homme d'un caractère difficile et capricieux, à ce que l'on dit, et qui a le malheur d'être détesté par tout le monde, n'apparut point à la cérémonie. Plus tard, et vers la fin de l'année dernière, il se rendit à Constantinople pour jouir d'un congé qu'il avait obtenu.

preuve, qu'il méconnaissait le caractère du ministre belge, en supposant que celui-ci ne soutiendrait pas la cause de ses subordonnés. Cette lettre fut envoyée par M. de Behr au baron de Bourqueney.

Il y a deux jours, ces ministres s'étant rencontrés dans le salon de M. de Laueroy, secrétaire de la légation de France, et le baron de Bourqueney ayant par hasard entamé de nouveau le sujet, le baron de Behr paraît avoir dit, que le baron de Bourqueney ne devait pas s'imaginer de traiter la légation belge, en vassale de celle de la France.

Affaires de Belgique.

Au commencement de la séance publique d'avant-hier, la chambre belge a entendu un rapport de M. Zoude sur une pétition de négociants en vins contre l'extension donnée à la convention franco-belge du 16 juillet 1842.

La discussion du rapport de M. Zoude, a été l'objet principal de la séance. M. Zoude a exposé les motifs de sa proposition, et a soutenu que les intérêts de la Belgique seraient compromis par l'admission du sucre fabriqué au moyen de machines.

L'Indépendance Belge, dans son n° d'hier, démentait la nouvelle rapportée par les journaux de Bruges, que le gouvernement avait reçu de l'Angleterre une note comminatoire, à propos du projet de loi sur les droits différentiels.

niquée par M. le ministre des affaires étrangères, à la chambre des représentants. Nous savons même que plusieurs députés en ont pris note pour s'en servir, en cas de besoin, dans la discussion; il ne peut y avoir que l'Indépendance et ses amis qui ignorent cette communication ou qui feignent de l'ignorer.

Dans tous les cas, ce que ce journal dit de l'interpellation faite à M. Goblet et de sa réponse négative, n'est qu'un pur produit de l'imagination de notre confrère.

Budget d'Angleterre.

Le compte rendu de M. Goulburn, montre qu'il y a un excédant de 4,165,000 liv. st. dans les finances anglaises, pour l'année dernière. Le ministre a proposé à la chambre de faire servir cet excédant à combler le déficit de 2,749,000 liv. st. qui avait à la fin de l'année 1843, et de verser le reste dans le Trésorier.

Ces résultats favorables ne peuvent décider le gouvernement à diminuer les impôts; ce qui l'a arrêté, c'est la considération que cet excédant doit son origine non pas à une cause permanente, mais à une cause temporaire: l'impôt sur le sucre.

M. Baring pensait que, si le gouvernement saisissait l'occasion qui lui est offerte par l'expiration prochaine du traité avec l'Angleterre, de favoriser l'admission du sucre fabriqué au moyen de machines, au détriment de celui fabriqué au moyen d'esclaves, le gouvernement brésilien userait de représailles en établissant un droit différentiel sur les cotons anglais.

Quelques membres ayant demandé des réductions dans les forces de terre et de mer, sir Robert Peel a répondu que ces forces le gouvernement ne les maintenait, que parce qu'elles sont nécessaires à la conservation des possessions de l'Angleterre.

Le Times avance dans son bulletin de la bourse, comme cause probable du rappel de lord Ellenborough, l'esprit d'indépendance qu'aurait manifesté ce fonctionnaire, et le peu de déférence qu'il aurait montrée pour des ordres et des avis émanés de la compagnie des Indes-Orientales.

Feuilleton du Journal de La Haye. — 4 mai 1844.

UN HOMME SÉRIEUX. (1)

Après avoir rejoint Prosper, André Dornier, remplissant la mission qu'il avait de recevoir, lui proposa de remonter près du député. — Bah! mon père! il ne voit que par vos yeux. Maintenant c'est votre affaire, je ne m'en mêle plus. Changeons de propos. Avez-vous fait entendre raison à mes créanciers?

deux mille francs. — Un peu plus. Croyez, mon cher Prosper, que si j'avais eu des fonds, vous seriez depuis longtemps hors d'embarras; mais vous connaissez ma position. — Sans doute; je sais que ce n'est pas l'obligeance qui vous manque. Diable! deux mille francs!

— Puisque nous voilà sur le chapitre de la république, continua ce dernier, où en sommes-nous? L'émeute va-t-elle bien? — Rien de sérieux jusqu'à présent. Quelques rassemblements chaque soir à la porte Saint-Denis.

(1) Voir Journal de La Haye d'hier.

préoccupé grandement l'attention publique, et sur la cause, la portée et la justice de laquelle on est toujours d'accord. Le duc de Wellington...

avait usé d'un droit incontestable, s'est néanmoins prononcé énergiquement contre cette mesure qu'il nomme l'abus du pouvoir le plus indiscret que jamais ait conçu.

Il est à remarquer que sur 24 membres formant le comité directeur de la compagnie des Indes, 23 tous présents à l'assemblée, se sont prononcés pour le rappel.

On ignore jusqu'à présent par qui lord Ellenborough sera remplacé; sir James Graham, le duc de Buckingham et sir Henry Pottinger sont les candidats que la rumeur publique mentionne; le Times ne croit qu'aux chances du dernier.

Le Times s'exprime ainsi dans son bulletin de la bourse du 1er mai au sujet du budget.

Le budget n'a produit que peu d'impression dans la cité; la seule conclusion favorable qu'on en tire généralement, c'est l'espoir que l'income-tax ne sera peut-être point continué après le terme pour lequel il a été primitivement établi.

Bourse de Londres du 30 avril: Cons, 99 1/2, 100, Esp. 5 p. c. 24 1/2, Port. 45, 46, Holl. 2 1/2 p. c. 61 1/2, 5 p. c. 100 1/2, 5/8.

Procès d'O'Connell.

Les procédures dans l'affaire O'Connell et consorts se poursuivent devant la cour du banc de la reine, mais avec tant de lenteurs qu'il est impossible d'en prévoir la fin. La guerre de mots a commencé jeudi dernier. Par un arrangement entre les agents de la couronne et les conseils des accusés, il a été convenu, du consentement de la cour, que quatre des avocats de la défense seraient entendus sur la demande en renouvellement des procédures, le solliciteur-général devait répliquer, après, quoi quatre autres avocats devaient prendre la parole pour soutenir les conclusions de la défense, et l'attorney-general devait résumer les plaidoiries.

Samedi soir les quatre premiers avocats avaient fini de parler, et la cour s'est ajournée à lundi pour entendre le solliciteur-général. La session des assises finit le 8 mai; il reste donc à peine le temps de terminer les plaidoiries.

Il est probable que la cour demandera un délai pour examiner les moyens invoqués et renverra sa décision à la session prochaine. Si, au contraire, elle prononce immédiatement, et que sa décision soit négative, les accusés formeront une demande en suspension de jugement, dont la discussion occupera encore une fois une bonne partie de la session prochaine. Si la cour repousse les deux propositions, une demande en cassation pour cause d'erreurs (scrit of error) sera adressée à la chambre des lords, en sa qualité de cour suprême. Mais à cette époque la session législative sera close.

Il faudra que la cour du banc de la reine prononce sa sentence contre les condamnés, mais il serait absurde et immoral qu'elle fût mise à exécution avant qu'on ne connût l'issue du recours en cassation.

Démenti des bruits sur une réduction de la rente française 5 p. c.

Voici l'article publié par le Globe, journal semi-officiel du cabinet français:

Nous sommes en mesure de déclarer dénués de tout fondement les bruits de conversion qu'on a répandus en effet à la bourse de Paris depuis quelques jours. Le gouvernement n'a pas démenti ces bruits dans les journaux officiels, parce qu'il n'a pas pour mission de contrôler les bruits de bourse mis en circulation par les spéculateurs; s'il le faisait une fois, il faudrait qu'il le fit toujours et il n'y aurait à cela ni prudence ni dignité. Mais, nous le répétons, les rentiers peuvent se rassurer, jamais le gouvernement du roi n'a été plus éloigné de songer à proposer la

conversion du 5% qu'aujourd'hui. Les spéculateurs à la baisse ont inventé cet accord prétendu du gouvernement et de la commission du budget sur le sujet de la conversion des rentes. Rien de pareil n'existe; nous dirons mieux, rien de pareil ne peut exister et le plus simple bon sens suffit pour s'en convaincre.

Il y a d'abord une raison personnelle qui ne permet pas à M. le ministre des finances de proposer actuellement la conversion du 5%.

Il y a ensuite des raisons tirées des circonstances. Ce n'est pas quand d'un moment à l'autre le gouvernement est appelé à réaliser l'emprunt de 300 millions votés par les chambres qu'il peut faire la conversion du 5%. Le ring pour cent est le fondement de l'édifice du crédit de l'état; on ne pourrait songer à élever une 2e, une 3e assise, après avoir imprudemment ébranlé la base même de l'édifice.

Qui peut prévoir ensuite, quelle sera l'influence de la masse énorme de titres de chemins de fer que l'établissement des nouvelles valeurs va jeter sur la place? Avant d'avoir vu comment ces nouvelles valeurs agiront sur le crédit, serait-il sage de risquer une mesure aussi considérable que la conversion de la rente de 5%?

Non, certainement; ainsi le simple bon sens et la prudence la plus vulgaire se réunissent pour démontrer que la conversion ne peut être proposée par des hommes sérieux comme ceux qui composent le cabinet.

Et en effet, ni dans le conseil, ni dans la commission du budget, aucun des ministres n'a proposé la conversion. C'est là, nous le répétons, un fait positif. Que les rentiers cessent donc de tomber dans les pièges grossiers que leur tendent les spéculateurs à la baisse.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre de Paris en date du 30 avril, relativement à la santé du roi Louis-Philippe:

On commence à répandre de nouveau des bruits fâcheux sur la santé du roi. On parle de saignées qui auraient été pratiquées à S. M. ces jours-ci.

Je suis allé à la connaissance des faits, et voici ce que je puis vous affirmer:

Après son excursion habituelle à Neuilly vendredi dernier, S. M., rentrant aux Tuileries, s'est sentie plus fatiguée qu'à l'ordinaire. Cette espèce de lassitude ne l'a pas abandonnée dans la journée de samedi. Le soir il n'y a pas eu de réception, et S. M. s'est retirée, d'assez bonne heure dans ses appartements. La fatigue à laquelle le roi sera exposé pendant les réceptions de ce soir et de demain, a déterminé S. M., bien que, dimanche, elle fût déjà entièrement remise, à suivre le même régime. Aussi, dimanche et lundi soir, il n'y a pas eu de réception. Grâce à ces précautions, S. M. se trouve aujourd'hui dans un état de santé parfaitement satisfaisant.

On verra plus loin que le roi a reçu le lendemain les félicitations à l'occasion de sa fête.

L'extrait suivant d'une lettre de Constantinople confirme ce que nous avons dit il y a quelques temps sur l'inefficacité du prétendu triomphe de la diplomatie européenne à Constantinople dans l'affaire des rénégats.

Le divan n'est en état ni de résister aux exigences des ministres étrangers dans l'affaire des rénégats, ni de remédier au mal. Le pacha de Prussa, destitué tout récemment sur la demande des représentants des puissances étrangères pour avoir fait décapiter un rénégat, est à la veille d'être nommé pacha de Mossoul; il est soutenu par le parti fanatique du divan, qui espère que l'éloignement de ce pachalik de la capitale l'y rendra inoffensif. Mais les ministres de la Porte ignorent-ils que Mossoul est le centre de tous les différends religieux de l'Asie-mineure, et que les passions y sont les plus vives? Ont-ils déjà oublié qu'ils ont été contraints, il y a quelques mois, d'envoyer un commissaire impérial pour examiner les circonstances, qui ont amené le

massacre des Nestoriens non-unis? Que peut-il résulter de l'administration de chérif-pacha, si ce n'est des plaintes continuelles de la part des consuls de France et d'Angleterre, et des secousses chrétiennes de toute espèce, qui y disputent déjà avec véhémence. Il faut ajouter à cela les excès commis par les Albanais contre les chrétiens de la Romélie, et que la Porte est trop faible pour empêcher, mais que les puissances européennes ne veulent ni ne peuvent tolérer.

L'Echo de l'Orient du 19 avril, annonce que la Porte a résolu de frapper un grand coup contre les rébellés albanais, et de les contraindre à reconnaître et respecter l'autorité légitime du sultan.

Ce même journal annonce que la Russie et le Divan ont entamé des négociations pour poser les bases de nouvelles conventions commerciales, et que le traité de 1783 en vigueur jusqu'ici va subir de grandes modifications.

Affaires de Grèce.

Enfin le nouveau ministère a été constitué. L'Observateur Grec du 19 avril, reçu ce matin, nous en donne la composition que voici:

M. A. Mavrocordato, président du conseil, ministre des finances et de la marine; M. A. Londres (ministre du 1er septembre), ministre de l'intérieur; M. le maréchal de camp, Rhodios, ministre de la guerre; M. Tricoupsis, ministre des affaires étrangères, de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques; M. A. X. Londres (démarche de Patras), ministre de la justice.

Les journaux grecs ne sont nullement d'accord dans leurs opinions sur le ministère. L'Indépendant, le National, l'Esprit et le Siècle se déclarent contre lui. La Minerve, l'Ami du peuple et l'Observateur Grec défendent au contraire la nouvelle composition du cabinet. C'est un ministère de fusion, dit ce dernier journal, dans lequel toutes les opinions sont représentées; en traverser un ministère qui se présente ainsi, ce serait se priver sans aucun fruit pour la chose publique, du droit de loi demandant compte des moyens qu'il a à sa disposition pour satisfaire aux justes exigences du pays.

L'Observateur défend ensuite le nouveau cabinet contre la dénomination d'être un ministère de l'étranger.

Le Siècle considère comme impossible que le nouveau cabinet puisse subsister constitutionnellement, puisqu'il ne représente que la minorité de l'assemblée et n'inspire que des idées hostiles à la constitution contrairement à l'opinion générale et aux intérêts du trône.

Autant qu'il est permis de juger à une si grande distance, les affaires d'un pays étranger, nous sommes convaincus que le nouveau cabinet d'Athènes n'a pas de chances de durée.

Nous remarquons, que le gouvernement grec vient de renoncer de leurs fonctions un certain nombre de gouverneurs parmi lesquels il y en a plusieurs qui ont rendu de grands services à la Grèce.

Voici la proclamation du nouveau cabinet: Le conseil des ministres à toutes les autorités du royaume.

Aujourd'hui, le roi a daigné nous nommer ses ministres! recevant les fonctions qui nous ont été confiées, nous sentons l'importance des devoirs qu'elles nous imposent envers le souverain et envers le pays. Nous aurons principalement en vue dans l'accomplissement de nos devoirs, la consolidation de la monarchie constitutionnelle, par la rigoureuse observation des prescriptions de la charte.

Nous aurons pour règle invariable, de n'admettre pour recommandation auprès du gouvernement du roi que l'honnêteté, la capacité, le patriotisme, les services rendus à la patrie durant la lutte sacrée, enfin le dévouement aux nouvelles institutions.

Nous vous invitons à porter cette déclaration à la connaissance de vos administrés.

Nous avons la persuasion que la conduite si admirable, ten-

du gouvernement. Vous voyez bien qu'il a un bonnet rouge; tous les soirs il est des émeutes; tout à l'heure encore il disait mille horreurs des sergens de ville.

Un peu plus embarrassé que le roi Salomon, mais évidemment influencé par la dernière allégation du vin, le maintien de l'ordre public regardait ultimement d'un air sévère les deux antagonistes.

— Tout cela est bel et bon, dit-il enfin en élevant la voix; mais vous allez me suivre; vous vous expliquerez ailleurs. Etes-vous sourd, jeune homme? ajoutez à tout cela d'adresser à l'éclat de droit, qui ne faisait pas mine de bouger.

De tout temps il a existé une violente antipathie entre les étudiants des écoles et les officiers de la bonne ville de Paris. Il est arrivé de dire que Prosper Chevasu nourrit au plus haut degré ce sentiment d'hostilité. La dernière fois qu'il fut fait partie de ses convictions politiques.

— Je vous défends de m'appeler jeune homme, dit-il, les yeux fixement fixés sur le sergent.

— Qu'est-ce qu'il dit? s'écria celui-ci d'un air menaçant.

— Il dit que vous êtes un impertinent et qu'il se moque de vous.

— Ah! c'est comme ça!

Le sergent s'avance vers l'étudiant en allongeant une large main rougeâtre, puis, les doigts écartés, ne rassemblant pas mal à un jeune crabe.

— Dornier, partez vite avec Justinien, dit tout bas Prosper à son ami.

Au même instant, il fit un saut pour éviter la patte crochue près de se poser sur son épaule, et par ce mouvement il se trouva côte à côte avec le sergent. Sans hésiter, il lui porta la main sous le menton et le poussa rudement à la renverse, tandis que d'un habile croc-en-jambe il le retenait sur place. Abandonné par cette attaque imprévue, le sergent de ville n'évita pas le destin du jadis, qui se remplaça sur les dalles du trottoir, où il tomba comme un bouffon qu'on assomme.

— Vive la liberté! s'écria Prosper, qui après avoir poussé ce cri de victoire, ouvrit un passage à travers la foule et s'élança dans la rue Vivienne. Il avait disparu avant que le sergent de ville, étourdi de sa chute, fût parvenu à se relever.

— C'est un républicain! dit celui-ci en promenant un regard courroucé sur les spectateurs riant de sa mésaventure; je te reconnaitrai avec la casquette rouge.

— D'instinct de cette nouvelle lutte, Dornier s'était enjambé en emmenant Justinien. Craignant d'être suivi par l'un ou l'autre des vaillants, il se hâta de s'en aller dans la première cabriolet de louage qu'il aperçut, y monta lui-même et revint à l'hôtel Mirabeau.

— Vous ne recommencerez pas ce jeu-là? lui demanda M. Chevasu.

— Voici toujours son chien, répondit Dornier, qui raconta la scène dont il venait d'être témoin.

— C'est un républicain! s'écria le père de Prosper avec indignation; c'est un républicain! comment il ne pouvait en pleine rue! Et c'est mon fils, c'est un Chevasu qui joue ce rôle de plate-forme, qui ne rougit pas de se commettre avec des égarés ignorants de sa nature dans la rue.

— C'était sur le trottoir, dit Dornier d'un air simple.

— Trottoir au boulevard, qu'on appelle le boulevard, Chevasu en s'irritant de cette espèce de contradiction; n'allez-vous pas le soutenir? Je vous dis que c'est un républicain; mon nom dans la boue, si je n'y mets ordre. Oh! c'est un républicain! dit-il en montrant ses lettres de cachet.

— Eh! qu'est-ce que vous écrivez le confident du député en jouant la stupéfaction, est-ce que vous ne pouvez pas lire les lettres de cachet?

— Oh! la Bastille! vous n'y pensez pas!

— La Bastille avait du bon; elle préservait les pères de la honte dont menaçait de les couvrir un fils indigne. Oui, la Bastille... c'est-à-dire non, reprit le député libéral en revenant à lui; le chagrin que me cause ce vaillant me met hors de moi et me fait dire des choses... Ne faites pas attention à ce qui vient de m'échapper; surtout, Dornier, ne le répétez à personne; vous m'entendez. Si mes commettants avaient que j'ai paru regretter un seul instant les monstruosités de l'ancien régime...

— C'est alors que, pour les maintenir dans le devoir, nous aurions besoin d'une fière circulaire.

— Tena mes projets contraires, repousser peut-être par mon fils! lui en qui je perdrai trouver un compagnon de mes travaux, un ami politique, un second moi-même! lui à qui, une fois pur, je voulais transmettre ma députation! Qu'est-ce que je dis là? ne répétez pas cela non plus, Dornier; il est inutile que mes commettants puissent supposer...

— Que vous songez à la patrie; c'est parfaitement inutile. Cela ferait de la peine à ces braves gens de penser qu'après leur avoir promis d'être leur mandataire à la vie et à la mort, vous prévoyez déjà ni divorce.

— Indigne Prosper! reprit le député en se croisant les bras d'un air sombre.

— Je vous plains sincèrement, dit Dornier de sa voix la plus hypocrite. Oui, je comprends votre chagrin; il est cruel pour un père, et quel père! de ne pas trouver dans son fils les qualités, dont il lui donne l'exemple. Vous savez si j'aime Prosper, et cependant, quelle que puisse être la partialité de l'amitié, je suis forcé de convenir qu'il est dans une mauvaise voie. Sans doute, il est jeune, et il y a encore de la ressource; mais qu'il épouise jamais aux yeux sérieux que vous avez sur lui, c'est un espoir auquel j'ose à peine me livrer.

— Et moi j'y renonce, interrompit le député avec l'accent du découragement.

— Mais, continua Dornier de plus en plus insistant, pour un instrument qui ne répond pas à votre attente, devez-vous abandonner votre œuvre? Manquez-vous d'abus de vous-même, sous la règle de votre supériorité incontestable, serons fiers et heureux de s'associer à vos travaux? Il en est un du moins, et c'est celui qui vous parle, dont l'attachement, j'oserai dire filial, vous consolait; vous fortifierait peut-être, si vous vous décidiez enfin à y répondre par l'accomplissement d'une promesse bien quère. Un génie, n'est-ce pas aussi un fils? Acceptez, moi ce titre, mon cher maître, et puis montons hardiment à l'assaut du pouvoir; André Dornier sera votre Achille fidèle; à vos côtés pendant la lutte, devant vous à l'heure du danger, derrière vous à la victoire.

— Oui, Dornier, vous serez mon genre, s'écria M. Chevasu enflammé par cette chaude péroraison; déjà je l'aurais réglé; je ne différencierai pas plus longtemps; aujourd'hui même je parlerai à Henriette.

Il est inutile de décrire le ravissement d'André Dornier, qui se voyait arrivé au but.

— Au revoir, dit le député en mettant enfin un terme aux protestations de dévouement et de reconnaissance, qui le voyait agaçable. Je ne pense pas qu'en faveur de notre œuvre, on se doigne changer quelque chose à ses habitudes; nous la trouverons chez elle qu'à quatre heures; y viendrez-vous?

— Pourquoi pas? s'écria Dornier, qui avait de sortir, mais à l'écart, le mari de sa sœur, beau-père et fit le geste de la porter à ses lèvres.

— C'est un brave et loyal garçon, se dit, après qu'il fut parti. M. Chevasu, et tout considéré, j'ai raison de lui donner un fils. Il n'est pas riche, mais il me montre un grand intérêt, en lui continuant mes leçons, j'achèverai d'en faire un homme d'un grand mérite.

Aussitôt après le départ d'André Dornier, Henriette entra dans la chambre où était son père. Au lieu de dormir ainsi qu'elle en avait prétexté le besoin,

la jeune fille s'était livrée à un soin beaucoup plus important à son âge; elle avait remplacé son peignoir de voyage par celle de ses robes qu'elle trouvait la plus jolie. N'ayant pas vu depuis son enfance Mme de Pontailly, M. Chevasu ne pensait pas à son mariage; mais, à l'occasion d'une entrevue, il y eut un événement aussi étrennel qu'une présentation à la cour. Presque parait, petite provinciale, devant une grande dame de Paris, elle avait l'indispensable d'appeler un peu de coquetterie à l'aide de sa fralote beauté qui n'avait nul besoin d'un pareil secours. Mais, au moment où elle rejoignit son père, une émotion plus vive encore que celle de la toilette fait la jeune fille. Une froide pâleur couvrait ses joues, ses yeux étincelaient quoique son regard parût fixe; sa démarche était rapide et saccadée.

— Mon père, dit-elle avec explosion, je n'épouserai jamais M. Dornier.

— Qu'est-ce que vous dites? répondit M. Chevasu, étourdi de cette brusque attaque.

— Je n'épouserai jamais M. Dornier, répéta la jeune fille d'une voix altérée mais résolue.

— Et d'où savez-vous que vous devez l'épouser? demanda le député évitant d'engager immédiatement le combat; vous nous écoutez donc? Écoutez au portes! Ah! Henriette!

— Je n'écoutais pas aux portes; mais vous parlez si haut, qu'involontairement je vous ai entendus. M. Dornier est un homme que je déteste, et jamais je vous le jure, jamais je ne l'épouserai.

— Vous l'épouserez, mademoiselle, répartit M. Chevasu, irrité de l'écoulement de sa fille; vous l'épouserez, c'est moi qui, à mon tour vous le jure. Il ne faut pas dire que je ne trouverai dans ma famille qu'insolence et révolte. Je vous montrerai que j'ai une volonté de fer qui saura faire plier vos caprices. Quant à vous, je vous envoie à la rigueur, vous m'obéirez.

— En tout mon père, cela excepté.

— Vous épouserez Dornier, ou je vous ferai enfermer dans une maison d'éducation.

— Votre fille à la Bastille! votre fille au couvent! dit Henriette avec ironie; vous croyais député du côté gauche.

— Taisez-vous, mademoiselle, je vous l'ordonne, répondit M. Chevasu à son tour courroucé; il ne vous appartient pas de discuter avec moi.

— Je vous croyais partisan de la liberté de discussion.

— Pour la seconde fois je vous ordonne de vous taire. Une obéissance passive, voilà votre devoir.

— Je croyais vous avoir entendu dire vingt fois que nul n'était tenu à l'obéissance passive.

— Vous croyiez? Vous croyiez? répondit M. Chevasu en prenant son beau pour se soustraire à cette logique de jeune fille, qui opposait à ses prétentions du père les opinions du citoyen; ce que vous devez entendre, c'est que je ne vais pas perdre un temps précieux à écouter vos évanescences; fait que je sorte. Votre père ne tardera pas à vous faire rentrer; vous n'avez qu'à attendre. A quatre heures, je viendrai vous prendre pour vous conduire chez votre tante. D'ici là vous avez le temps de réfléchir; vous n'avez pas à vous inquiéter; à mon retour je vous trouverai raisonnable et soumise.

Sans écouter sa fille, qui, pour la quatrième fois, lui répétait qu'elle n'épouserait jamais la femme d'André Dornier, le député sortit de la chambre instantanément après de l'hôtel.

— Il serait un peu fort, se dit-il en montant dans la voiture qu'il avait voyé chercher, il serait un peu dérisoire que moi, qui me sens de l'âge, ter l'état sur mes épaules, je ne puisse pas venir à bout d'un écolier de petite fille!

Le peuple durant les longs travaux de l'assemblée nationale, sera la même à l'avenir, pour assurer la prospérité de notre patrie.  
Paris, le 30 Mars (11 Avril) 1844.  
Le président, A. MAUROCORDATO.  
Londres. — S. TRICOUFIS. — A. CH. LONDOS. — P. G. RHODUS.

### Affaires de France.

(Fin du discours, prononcé par M. le comte de Montalembert à la chambre des pairs, dans la discussion relative à l'instruction publique.)

Après le mémoire d'un des vôtres, M. Fayet, professeur au collège royal de Colmar (pardon de le dénoncer à la colère de M. Villemin), présenté à l'Académie des sciences morales et politiques (où vous êtes les maîtres), inséré au *Moniteur* du 10 décembre 1843, d'études approfondies, de calculs irrécusables, car nul ne les a réfutés, portant sur une période de quinze années (1828-1843), ont donné les résultats suivants :

- 1° Un plus grand nombre proportionnel d'accusés lettrés pour les crimes les plus graves ;
- 2° Les classes lettrées et instruites soumises au plus grand nombre proportionnel d'accusés que la classe ignorante ;
- 3° Exception à cette dernière proposition en faveur du sexe féminin.

Exception qui confirme glorieusement la règle, attendu que l'instruction est principalement départie aux femmes par les collèges.

En outre, M. le baron Charles Dupin a dit : L'instruction supérieure l'emporte sur toutes les autres par la multiplicité des écoles. Et cette instruction supérieure, c'est vous seuls qui la donnez.

Je sais bien que l'université dément de son mieux ces affirmations unanimes de l'épiscopat et de tous les gens religieux ; elle prend quelquefois les allures de la foi et de la piété, et ne redoute jamais de se mettre en contradiction avec elle-même pour séduire les parents chrétiens qui veulent bien encore se laisser tromper. Mais, messieurs, l'université, en agissant ainsi, ne trompe plus personne, elle ne se trompe plus elle-même. Tout le monde sait qu'il y a en elle une double tendance, une double nature d'hommes ; les uns, ils sont peut-être la majorité quant au nombre, élèves de M. de Fontanes ou de M. d'Hermopolis, sont inoffensifs et ne demanderaient pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec la religion ; les autres, et ce sont de beaucoup les plus hardis, les plus influents, ne rêvent que leur propre domination et croient sérieusement les héritiers et les remplaçants du christianisme. C'est cette dernière fraction qui est la plus hardie, la plus active, la plus vigoureuse ; elle entraîne, elle intimide les chefs eux-mêmes qui se retranchent en vain dans leur prudence gouvernementale ; ils en sont sans cesse tirés malgré eux.

Où, messieurs, je ne craindrai pas de le dire, mon devoir et ma conscience m'y obligent : il y a aujourd'hui dans un certain cercle de l'université quelque chose qui ressemble à ce système d'hypocrisie religieuse qu'on a tant reproché, à tort ou à raison, à un autre régime. Seulement ce n'est plus, comme alors, pour plaire au pouvoir, pour obtenir de l'avancement, mais pour gagner la confiance des parents qui tiennent encore à ce que leurs enfants reçoivent une éducation chrétienne, au moins en apparence.

Je fais la part des exceptions, j'en connais ; mais je soutiens que ce que je dénonce ici est l'état général de vos collèges principaux. Et ce qui le démontre, ce me semble, sans réplique, c'est que la grande majorité de vos professeurs qui sont censés donner un enseignement si chrétien et si orthodoxe dans les collèges, dès qu'ils arrivent dans les facultés, dans le haut enseignement, où ils sont libres et débarrassés des circonscriptions ministérielles qui recommandent la prudence, ne se gênent plus, et attaquent sans détour le dogme et l'histoire de l'église, les uns dans leurs leçons, les autres dans leurs ouvrages académiques, à propos d'histoire, de littérature, d'économie politique, de tout.

Je n'attaque pas la sincérité de ces professeurs, et je recon- nais leur droit de contester les données du catholicisme sur toutes ces matières ; mais j'attaque la sincérité et le droit de ceux qui voudraient nous faire croire que l'enseignement donné par eux à la jeunesse est immaculé, et nous contraindre à n'en pas recevoir d'autre.

Je ne sais pas combien de temps les pères de famille seront dupes de cette double apparence ; mais ce que je sais, ce que j'affirme, d'après mon expérience personnelle, c'est que les élèves ne le sont pas. Oui, il n'y a pas, dans un bon collège de l'université, il n'y a pas un élève au-dessus de la troisième qui ne sache parfaitement à quoi s'en tenir sur les différences radicales qui séparent les opinions de ses professeurs d'avec celles de l'amorner, et qui n'en tire pour sa conduite et ses croyances à venir les conséquences que je signalais tout à l'heure, d'accord avec M. de Gasparin. Quelques-uns résistent ; la plupart succombent ; tous sont exposés à une épreuve cruelle et mille fois au-dessus des forces de leur âge.

En bien, messieurs, en présence d'un pareil état de choses, les citoyens convaincus de sa réalité n'ont-ils pas le droit de demander, avec un honorable député, M. Ledru-Rollin... (Violens murmures.) Messieurs, je crois que j'ai le droit de citer d'autres autorités que la mienne, et M. Ledru-Rollin a dit fort justement qu'il n'existe pas une souffrance plus grande pour l'individu que l'oppression de sa conscience, que la déportation de ses fils dans des écoles où il regarde comme des lieux de perdition, que cette conscription de l'enfance, traînée violemment dans un camp ennemi et pour servir l'ennemi !

Et cependant, à moins de passer par cette odieuse conscription, les pères catholiques sont obligés de voir toutes les carrières se fermer à leurs enfants, et remarquez-le bien, non-seulement la carrière des emplois publics, mais celle même où l'on peut gagner sa vie par l'étude et l'intelligence indépendante de tout pouvoir, telle que le barreau et la médecine. Nul ne peut se présenter à l'entrée de ces carrières sans être pourvu du grade de bachelier, et nul ne peut se pourvoir de ce grade sans avoir obtenu certaines lettres de la part de la faculté des lettres, et ces lettres, messieurs, elle est odieuse devant Dieu, elle est odieuse devant les hommes, dans un pays où la loi proclame que tous les citoyens sont également accessibles aux fonctions publiques, et que chacun possède sa part d'égalité de liberté.

Et remarquez-le, messieurs, ce système sera pour le riche un

privilege plus odieux que tout ce qu'on a pu imaginer jusqu'à présent. Oui, il est vrai, comme le dit M. le duc de Broglie, l'éducation domestique est inviolable et sacrée ; mais pour qui s'il vous plaît ? Pour l'homme qui a de quoi payer un précepteur, comme vous l'a fort bien démontré M. le baron de Fréville, c'est-à-dire pour un nombre de familles infiniment restreint dans l'état actuel des fortunes françaises. Ah ! oui, il est vrai, le catholique riche peut donner un précepteur à ses enfants, peut les tenir éloignés de vos collèges ; il peut encore les faire élever à l'étranger et les dérober ainsi aux conditions d'études voulues pour le baccalauréat, en leur laissant des terres et des rentes qui les dispensent de toute carrière active ou publique. Mais l'homme qui n'a ni terres ni rentes à laisser à ses enfants, qu'en faites-vous ? L'homme qui croit, d'après les principes de notre constitution, qu'il suffit, pour mettre ses enfants en état de parvenir à tout, de leur donner la science et la capacité, quelles ressources lui laissez-vous pour sauver sa propre conscience et la foi de sa descendance ? Aucune : vous le condamnez, parce qu'il n'a pas de fortune, à suivre la pente commune qui conduit à l'incrédulité, et vous réprochez, vous accusez en termes dédaigneux l'église d'offrir, comme vous dites, au rabais, la seule instruction qui se concilie avec le maintien de la foi.

Maintenant quel est le remède que comporte un état si déplorable ? Est-ce d'imposer de force la religion dans les collèges, de les *jesuiter*, selon l'expression employée à la tribune de l'autre chambre ? Est-ce de peupler le conseil royal ou l'école normale de prêtres ?

Non, Messieurs, et vous le savez, le remède, le seul remède qu'on vous demande, c'est celui qu'exigent la charte et l'état social du pays en même temps que la voix de l'église : c'est la liberté ! Gardez votre université ; gouvernez-la comme vous l'entendez, mais laissez à ceux qui repoussent son esprit le droit de chercher ailleurs le pain de l'intelligence ; que les sceptiques, les indifférens aient le droit incontesté de laisser leurs enfants à l'abri de toute surexcitation religieuse : rien de plus naturel dans notre état social ; mais que nous, du moins, nous ne soyons pas condamnés à y laisser les nôtres !

Et quand je dis la liberté, est-ce la liberté seulement pour le clergé qu'on réclame ? Non, messieurs, et vous le savez bien, l'épiscopat tout entier, tous les évêques qui ont parlé, sans une seule exception, ont demandé la liberté pour tous. Voyez la déclaration formelle et imprimée de l'évêque de Langres.

« Tout privilège exclusif d'enseigner est aujourd'hui essentiellement illégal. Il le serait entre les mains du clergé, comme entre les mains de tout autre, et nous demandons ici qu'un prétexte de nos paroles. » Cette déclaration répétée et confirmée de la manière la plus solennelle par tous les évêques, est une réponse souveraine à l'odieuse calomnie qui nous reproche de vouloir substituer notre monopole au leur... Cette calomnie émane d'hommes qui, ayant la conscience d'avoir toujours manqué à la liberté et à la justice, nous jugent d'après eux-mêmes. Le monopole qu'on nous impute de vouloir, est nié par nos assertions les plus solennelles ; le leur est affirmé par leurs actes, par leur existence tout entière.

On parle de domination ecclésiastique ; on évoque le fantôme d'un passé auquel rien, dans le présent, ne ressemble, pour opprimer les imaginations et tromper les consciences. Notre savant et respectable collègue M. le baron de Fréville a fait pleine justice de cette tactique. Je n'ajouterai qu'un mot là-dessus. On suit le même procédé qu'indiquait avant-hier M. Rossi, le procédé de ceux qui, en présence des associations financières organisées pour créer ou exploiter des chemins de fer, orient à la résurrection de la féodalité. Il n'y a pas plus de bon sens d'un côté que de l'autre. C'est toujours le même procédé, le mensonge exploité par la jalousie.

Ah ! messieurs, nous connaissons ce genre de tyrans qui voudraient se faire passer pour les amis de la liberté et qui crient à la tyrannie dès qu'on les empêche d'opprimer. Ils ressemblent, à s'y méprendre, à ces planteurs des colonies qui crient qu'on va les ruiner et les livrer au couteau dès qu'on parle d'émanciper leurs nègres. M. le rapporteur les connaît bien ; il les a réfutés dans un rapport mémorable, dont j'aime mieux le féliciter que de celui qu'il a fait sur la loi en discussion. (On rit.)

Eux, du moins, ont fait une théorie savante de l'esclavage ; ils n'ont pas essayé de l'exercer en pratique sous le masque de la liberté et de la civilisation.

Le clergé n'est plus un corps politique ; le clergé n'est plus propriétaire. En échange de ces deux grandes positions, il a reçu le droit commun ; il ne réclame pas autre chose ; mais il réclame ce droit à l'abri de toutes les vexations, et contre les restrictions qui, comme dans la loi présente, finiraient par l'anéantir.

L'église, qui ne change jamais, quoi qu'on en ait dit, mais qui s'accommode à tous les régimes, pourvu qu'on respecte sa liberté, ne demande qu'à entrer dans les mœurs nouvelles de la France, et c'est vous qui l'en repoussez. L'honorable M. Guizot disait hier qu'il y avait deux résultats à obtenir : qu'il fallait que la société libérale s'habitât à la religion, et qu'il fallait que l'église s'habitât à sa liberté. J'ose affirmer que cette dernière moitié de l'œuvre est déjà consommée. (Mouvement.)

Où, le clergé sent profondément que la liberté seule, le droit commun à tous les citoyens, peut maintenir sa juste influence sur la portion de la société qui obéit encore à la fois chrétienne. On l'a convié longtemps à comprendre et à revendiquer cette liberté, on l'en a défilé même. On voit maintenant comment il a répondu au défi. Voici ce que lui disait il y seize ans un recueil célèbre, le *Globe*, où M. Dachselt, aujourd'hui ministre de l'intérieur, écrivait que la meilleure loi sur l'enseignement consistait à dire : « L'enseignement est libre. » Voici ce qu'on lit dans un article signé par l'éloquent écrivain qui dirigeait alors ce célèbre recueil, M. Du Bois (de la Seine-Inférieure) : « Relevez-vous dans votre liberté et dans votre force, prêtres d'une religion auguste et vénérée, repoussez le prix de la servitude, prenez vos règles, vos rigides observances ; mais sous la seule autorité de la science, renouvelez ces écoles qui furent le foyer et l'asile de la science, mais sans la main de fer du pouvoir qui y pousse nos enfants ; montrez-nous des docteurs qui (terrassent) la philosophie, mais sans que la philosophie vous soit livrée. » Que leurs amis (des jésuites) qui sont nombreux, se lèvent pour l'abolition du monopole ; les amis de la liberté ne manqueront pas à l'appel, et dès lors tout serait dans l'ordre, la lutte entre les bons et les mauvais principes serait libre ; alors au moins nous ne serions ni d'un côté ni de l'autre, et on verrait bien qui, des jésuites ou de leurs adversaires, a véritable-

ment la confiance du pays. Mais n'espérons pas d'eux cette preuve de loyauté, cette confiance dans la bonté de leur cause, ils se garderont bien de la donner ; ils savent que là serait leur mort ; ils savent que la puissance seule du gouvernement les a fait vivre et prospérer, ils savent que ce grand nombre d'élèves dont ils se targuent avec tant de fierté, c'est à l'hypocrisie courtoisanesque qu'ils la doivent, à l'ambition des places, au calcul de la peur. » (Le *Globe*, p. 479, du 21 juin 1828.)

A ce défi lancé en 1828, les lettres publiées par cinquante évêques, de 1842 à 1844, ont suffisamment répondu. Voyez, messieurs, ce que deviennent les prophéties ! (Rires.) Quant aux prophètes, c'est autre chose, ils deviennent membres du conseil royal du monopole (Hilarité générale) ; et, en cette qualité, ils refusent de toutes leurs forces le don de cette liberté, de cette concurrence à laquelle ils nous défiaient jadis. (Nouvelle hilarité.)

L'épiscopat et les catholiques, je le répète, ont noblement répondu à ce défi ; ils l'ont pleinement accepté, ils se présentent dans l'arène. On leur objecte les privilèges accordés aux petits séminaires, et maintenus par l'article 17 du projet de loi. Cet argument nous a été objecté par l'honorable M. Cousin, par M. le comte de Saint-Priest, par M. le baron Charles Dupin, et surtout par l'honorable M. Rossi ; il est journellement répété par les adversaires de la liberté. Eh bien, cet argument n'a rien de fondé. Et d'abord, sont-ce des privilèges, que certaines exemptions, compensées et au delà par d'odieuses charges, telles que la limitation du nombre des élèves, qui n'existe que pour les petits séminaires, et la proscription des ordres religieux, qui retombe principalement sur eux ? Et puis d'ailleurs ces privilèges, c'est-à-dire la dispense de la rétribution universitaire et la faculté de professer sans grades universitaires ; y a-t-il un seul évêque, un seul catholique qui en demande le maintien exclusivement pour les petits séminaires ? Pas le moins du monde ; ils en demandent tous la communication à tous les autres citoyens qui veulent se livrer à l'enseignement ; ils demandent que ces faveurs, ou plutôt ces droits, soient l'apanage commun de tous les français, et ne réclament que l'égalité, mais l'égalité dans la liberté, et non pas l'égalité dans la servitude.

Que l'honorable M. Rossi me permette de le lui dire : le clergé n'a pas attendu son invitation pour réclamer le droit commun ; mais, je le répète, ce qu'il veut c'est le droit commun, sans l'ombre d'un privilège, mais dans la liberté et non dans la servitude.

Quant à moi, je repousse avec énergie toute pensée de privilège, et encore plus toute pensée de monopole au profit du clergé. Croyez en la parole d'un homme qui depuis quatorze ans combat sans relâche pour la liberté d'enseignement, dans le but de servir la religion, et qui n'en a jamais fait mystère. Si on pouvait transporter au clergé un monopole comme celui de l'université, je suis convaincu que ce serait le plus funeste cadeau qu'on pût lui faire, et le plus sûr moyen d'augmenter ce qui reste de religion en France. (Mouvement d'adhésion.)

Et ce sera, croyez-le bien, messieurs, une gloire immortelle pour l'église catholique, et pour l'église de France en particulier, que d'avoir osé embrasser sans crainte la liberté, cette idole si peu comprise des temps modernes, qui a tant de faux prophètes et si peu de vrais fidèles. La liberté elle-même, toujours si compromise par ses amis et ses ennemis, n'a-t-elle pas tout à gagner à être placée dans l'âme du peuple français, sous la sauvegarde d'une immortelle allée de la foi religieuse ? Mais la victoire de l'église sera d'avoir indiqué cette liberté, et de tous ses privilèges, d'avoir cru tout retrouver dans la seule possession de cette liberté. Oui, cette solidarité entre l'église et la liberté est le gage de sa force et de sa vitalité parmi nous. Et je le dirai sans détour à nos adversaires : cette conviction où vous êtes que si ces deux grandes et anciennes libertés chrétiennes, la liberté d'enseignement et la liberté d'association, étaient accordées au pays, c'est l'église surtout qui en profiterait : cette conviction avouée et répétée sans cesse, sera à la fois le titre de votre condamnation et la plus magnifique démonstration de ce catholicisme dont vous avez si souvent fait l'ornement funèbre.

Je dirai aux philosophes, aux rationalistes, aux gallicans qui veulent nous enchaîner : Mais que craignez-vous donc ? Honneurs, crédit, places, traitements, tout cela vous appartient exclusivement. Vos lois excluent le clergé, autrefois regardé comme la lumière du monde, de toutes les assemblées publiques, depuis le conseil municipal jusqu'à la chambre des pairs ; et il ne s'en plaint pas. Vous peuplez tout, chambres, académies, tribunaux ; à la Sorbonne comme au palais de justice, au collège de France comme à la cour de cassation, vous parlez toujours, et vous parlez tous seuls. (On rit.) Vous êtes les seuls maîtres et vous l'êtes partout ; vous êtes tout et nous ne sommes rien ; et cependant vous tremblez ! Devant qui ? devant nous, pauvres fanatiques, ultramontains ; devant la sacristie, comme vous dites. Vous avez peur de quoi ? peur de la liberté, peur de la lumière, peur de la concurrence, de tout ce qui vous a fait ce que vous êtes. Mais tâchez donc de mettre d'accord votre orgueil avec votre peur. Si nous ne sommes rien, alors dédaignez-nous et honorez-nous de votre indifférence. Si nous sommes quelque chose, alors respectez-nous et sachez honorer en nous le principe et les conditions de votre propre existence. Apôtres de la tolérance, sachez tolérer autre chose que votre seule voix et vos seuls intérêts. (Assentiment.)

Mais ce ne seront pas seulement les faux libéraux et les faux philosophes qui sortiront meurtris et discrédités de cette lutte. Les faux conservateurs, les amis aveugles et imprudents du pouvoir porteront aussi leur part de responsabilité, et elle sera cruelle. Quoi ! tout le monde est d'accord pour s'effrayer sur l'avenir d'une société menacée par le matérialisme, quelque brillante, quelque savante, quelque riche qu'on la suppose ; tout le monde est d'accord pour reconnaître que le seul remède, le seul contre-poids à cet entraînement vers le mal est dans l'instruction morale et religieuse, c'est-à-dire dans le christianisme, car tout le monde répète aussi d'après Portalis, qu'une morale sans dogme est comme une justice sans tribunaux. Il n'est pas de père digne de ce nom qui, jetant les yeux sur ses enfants, ne se sente effrayé de leur avenir, de les voir grandir au sein de ces provocations au mal, plus ardentes que jamais dans notre société actuelle, qui ne désire leur donner des convictions religieuses capables de leur servir à la fois d'abri et de rempart. Il ne s'agit pas de faire une nation de dévots ou de saints, d'anéantir les faiblesses inhérentes à notre nature déchue ; il ne s'agit pas de l'impossible, mais il s'agit de déposer dans les jeunes âmes certaines semences que les passions pourront bien étouffer

pendant un temps, mais qui ne soient pas obliérées complètement par un scepticisme précoce. A cette œuvre-là la science la plus raffinée ne suffira jamais. Les peuples comme les individus peuvent être très-savants au sein de la plus grande corruption et du plus profond abaissement. (Marques d'approbation.)

La religion seule, vous le savez, peut redonner au cœur humain ces deux principes essentiels à toute société qui disparaissent graduellement parmi nous, la discipline et l'abnégation. (Nouvelle adhésion.) Ce remède souverain et unique de l'éducation religieuse, vous pouvez l'appliquer aux dangers matériels de l'état social, sans aucune contrainte, sans aucun détour, sans blesser aucun préjugé, aucune défiance, en laissant à ceux qui ont peur de la religion tous les moyens d'en préserver leurs enfants, si bon leur semble. Vous pouvez tout cela, en restant simplement fidèles à la lettre et à l'esprit de la charte, en l'observant littéralement et consciencieusement. Et vous ne le voulez pas! Pourquoi? parce que vous avez plus peur du remède que du mal; parce que vous avez peur de l'église; parce que la salutaire indépendance de la foi et de la pensée catholique répugne à votre orgueil philosophique. Or, il y a deux choses également démontrées par l'histoire de dix-huit siècles: la première, c'est que l'église n'a jamais refusé son concours efficace, loyal et sincère, au pouvoir qui le réclamait, ou qui le réclamait seulement, quelle que fût l'origine, la nature de ce pouvoir. La seconde, c'est que l'église n'a jamais sacrifié à aucun pouvoir, quelle que fût son origine ou sa nature, cette indépendance souveraine de son enseignement et de son autorité qui constitue son caractère universel et sa fécondité éternelle. Vous voulez bien de son concours, mais vous ne voulez pas de son indépendance. (Mouvement.) Or, l'un sans l'autre ne se peut; et cela étant, au lieu d'opposer la liberté du bien à la liberté du mal, vous vous consolez de ne pouvoir réprimer le mal en enchaînant le bien.

Et vous croyez vraiment que vous enchaîneriez le bon et le mauvais génie de la France, que le conseil de l'université saura toujours tenir entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, la balance d'une impartiale indifférence? Vain espoir! L'esprit d'impunité et de révolte, qui vous menaçait l'autre jour en plein collège de France de chasser dix dynasties, si on le contrariait, se liguera volontiers à vous pour écarter l'église; mais quand il verra sa victoire complète contre nous, il se retournera contre vous, et vous verrez avec quel succès.

En résumé, nous voulons la liberté et vous nous donnez l'arbitraire; nous voulons arriver par la liberté à la religion, et vous nous conduisez par l'arbitraire au scepticisme. Votre loi est une loi de réaction contre les progrès religieux de la France; une loi de suspects contre le clergé; une loi infidèle à tout ce qu'il y a eu de généreux dans les instincts de 1793 et dans les promesses de 1830. Je le repousse de la triple énergie de ma conscience, de ma foi et de mon patriotisme. (Marques nombreuses d'assentiment.)

### EXTERIEUR.

#### PORTUGAL.

Les dernières nouvelles de Lisbonne sont du 22 avril. Les nouvelles tenaient toujours dans Almeida, et l'insurrection, loin d'être étouffée, semblait en progrès.

#### ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 28 avril: Comme nous disions hier, il paraît que quelques baissiers n'ont pas livré les titres du 5% qu'ils avaient vendus au comptant; l'acheteur demanda à la junte syndicale, quel achat on lui avait fait pour compte du vendeur; ce qui équivalait à obliger celui-ci à effectuer son traité. On dit que la junte, en décidant que cela serait fait au moment, ordonna qu'à l'avenir le vendeur serait obligé de présenter le titre, et l'acheteur d'apporter son argent. Si cette disposition a été prise réellement, elle sera blâmée sans nul doute, car il n'est pas d'usage que l'acheteur apporte l'argent; mais bien que le vendeur envoie encaisser en présentant les titres de ce qu'il a vendu. On a fait offrir la nouvelle qu'à midi S. M. avait signé les décrets de dissolution des ministres; d'autres personnes disaient qu'à deux heures M... devait présenter ces décrets à S. M. Ces deux nouvelles sont fausses. Un envoyé du commerce s'en est assuré au ministère.

#### FRANCE.

Paris, 1<sup>er</sup> mai. Hier, à une heure après-midi, le roi, entouré de sa famille, a reçu, à l'occasion de sa fête, dans la salle du trône, M. l'archevêque de Paris et son clergé diocésain. A huit heures du soir, LL. MM. ont reçu les dames du corps diplomatique; A huit heures et demie, le conseil d'état, présenté par M. le garde des sceaux, ministre de la justice. Les administrateurs de la liste civile et du domaine privé ont ensuite offert leurs hommages au roi. S. M., accompagnée de la famille royale, s'est rendue, à neuf heures, dans la salle des Maréchaux, où s'étaient réunis les détachements de la garde nationale et de la troupe de ligne de service aux Tuileries. Le roi a parcouru leurs rangs, et a répondu par une allocution vive et affectueuse à leurs félicitations. Les paroles royales ont été accueillies par des acclamations prolongées. Voici ce qu'on lit dans l'Univers: M. l'archevêque de Paris s'est présenté aujourd'hui aux Tuileries pour féliciter le roi à l'occasion de sa fête. On nous assure que la réponse faite par le chef de l'état aux souhaits du vénérable pontife n'a pas été empreinte de la bienveillance ordinaire en ces sortes d'occasions. Il paraît que le mot de liberté se trouvait dans les discours de l'archevêque, et l'on pense que ce mot aura déplu à Sa Majesté. La duchesse de Kent et la famille royale doivent faire demain une excursion à Fontainebleau. Mine la duchesse de Kent, accompagnée de M. le duc de Nemours, a visité hier le Luxembourg, et a assisté à la séance de la chambre des pairs.

— On paraît généralement surpris que le roi et la reine des Belges ne soient pas venus cette année à Paris pour la St-Philippe. Ils n'y ont jamais manqué depuis le mariage de la princesse Louise avec le roi Léopold, si ce n'est par suite de causes majeures. L'absence de la reine des Belges s'est d'autant plus fait remarquer que la mère de la reine d'Angleterre, la duchesse de Kent, est en ce moment à Paris.

— A partir d'hier soir, la garde du château des Tuileries a été triplée à cause de la fête du roi.

— M. le ministre de la guerre s'est rendu hier matin aux Tuileries pour faire signer au roi les ordonnances de promotion dans la Légion-d'Honneur. On dit que les promotions à l'occasion de la fête du roi sont très-nombreuses cette année.

— Un journal annonce que la banque de France a ajourné la mesure par laquelle elle devait fixer à 250 fr. le minimum des coupures de ses billets.

— La chambre des pairs continue la discussion sur le premier article du projet de loi relatif à l'instruction secondaire. Cet article est ainsi conçu: L'enseignement secondaire comprend l'instruction morale et religieuse, les études des langues anciennes et modernes, les études de philosophie, d'histoire et de géographie, des sciences mathématiques et physiques qui servent de préparation soit aux examens de baccalauréat-ès-lettres et du baccalauréat-ès-sciences, soit aux examens d'admission dans les écoles spéciales.

— Il est très-vrai que les chefs du parti légitimiste songent sérieusement à réunir toutes les nuances de leur opinion pour refondre la Gazette de France. Diverses réunions ont eu lieu récemment dans le faubourg St-Germain pour s'entendre, mais il paraît qu'on désespère de jamais exécuter un pareil projet.

— M. le comte Maurice de Noailles, gendre de M. le duc de Noailles, vient de mourir à Paris, à l'âge de 33 ans. Il y a un mois que M. le duc de Noailles a déjà eu le malheur de perdre sa fille, Madame la comtesse de Noailles.

— Un accident dont la rumeur a exagéré l'importance est arrivé hier, vers midi, à l'usine à gaz de la barrière de Courcelles. Un violent coup de vent ayant à la fois fait fléchir un gazomètre de cette usine de manière à ce que le gaz s'échappât par sa partie inférieure, et lancé sur le courant du coke enflammé, il en est résulté cette double circonstance que le gaz a pris feu, et que le gazomètre, perdant son aplomb, s'est déchiré sur un point de sa calotte.

C'est ainsi que le gaz contenu dans le gazomètre a été entièrement consommé en présentant l'aspect d'un incendie. Le dommage matériel est très-peu considérable; le service de l'usine ne peut être compromis. Six ouvriers de l'usine ont été légèrement atteints par le feu; mais leurs blessures ne présentent aucune gravité. Un seul employé du service a été plus grièvement blessé; on n'est pas sans inquiétude pour sa vie.

### BELGIQUE.

BRUXELLES, 2 mai. Le roi et la reine, partis avant-hier de Londres, à 11 heures du matin, sont arrivés à Ostende à 9 heures du soir; LL. MM. ont quitté hier cette dernière ville à 10 heures du matin et sont rentrés au château de Laeken, à 2 heures après-midi, après une absence d'un mois.

Après avoir accompli près de la reine des Français et à Bourges près de don Carlos, les dernières volontés de l'infante donna Carlotta, femme de l'infant don François de Paule, don Fulgencio Lopez, son confesseur, est arrivé depuis quelques jours à Bruxelles pour remplir également une mission dont l'avait chargé cette princesse à son lit de mort, celle d'engager la princesse Isabelle Ferdinande de Bourbon Gurowski, sa fille, à se rendre auprès de son père.

## ANNONCES.

### SALON DES VARIÉTÉS VAN AMSTERDAM, ONDER DIRECTIE VAN

#### P. Boas en N. Judels,

staande met hun geheel nieuwe Schonburg-Lokaal op het Plein, de eerste Tent van de Grootte Sociëteit.

#### Voorloopig bericht.

Door het Edel Achtbaar Bestuur, begunstigd met de toestemming, om gedurende de Gravenhaagse Kermis, eenige Tooneelvoorstellingen op te voeren, zoo nemende Ondergetekenden de vrijheid, zich bij deze in de protectie van het kunstminnend publiek aan te bevelen.

Een geheel nieuw, ruim en smaakvol ingerigt Schonburg Lokaal bezittende, geheel onderscheiden, en veel doelmatiger ingerigt, dan alle andere gebouwen van dien aard, levert hetzelfde, behalve andere gemakkelikheden nog deze op: dat de eerste en tweede rang, geheel van de overige rangen afgezonderd, aan weerszijden, eenen vrijen in- en uitgang heeft; het gebrek en onaangename wegneemt, dat het geëerde publiek, bij het plaats nemen of bij het verlaten van den Schonburg zich niet genoodzaakt ziet, door alle rangen heen te dringen, of te moeten wachten, tot dat de mindere rangen geheel verlaten zijn, waarvoor dan ook twee groote zijdeuren aan de eerste rang zijn daargesteld.

Zijnde overigens de banken zeer gemakkelijk voor het publiek ingerigt, met leuning, en opgevulde en sterlijke bekleede zittingen; terwijl in de zaal eene nieuwe brilante kroon met draagbaar gas verlicht zal zijn; zoodat men gerustelijk daaronder zal kunnen zitten, zonder voor olie- of smeervlakken bevreemd te zijn.

Aangaande het Tooneelgezelschap, het repertoire der te geven vaudevilles, de schitterende decoratiën, costumes, als alle verdere toestel, acht de directie het overbodig uittewijden, aangezien de bijval waarmede zij in de vorige jaren zowel hier als elders is vereerd geworden, haar de hoop doet koesteren, dat het geachte publiek na bekemene overtuiging ook gewis dit jaar, dezelfde goedkeuring niet zal terug houden; waartoe dan ook van de zijde der directie alle mogelijke maatregelen zijn genomen. Zullende de op te voeren nieuwste en meest uitgezochte vaudevilles in alle opzichte aan de billijke verwachting van een kiesch en beschaafd publiek beantwoorden.

P. BOAS EN N. JUDELS.

De eerste voorstelling zal plaats hebben op Dingsdag den 7 mei; zullende aldan worden ten tooneele gevoerd, De Ouderdom van den Straatjongen van Parijs, nieuwe vaudeville in een bedrijf naar het fransch, (zijnde een vervolg op de Straatjongen van Parijs). Na hetzelfde Mijne Vrouwen Mijne Parapluit, kluchtige vaudeville in een bedrijf; tot slot Bruno de Spinner, nieuwe groote vaudeville in twee bedrijven naar het fransch, in welke stukken de hoofdrollen door den Heer Judels eerste komiek bij dit gezelschap vervuld zullen worden.

Aanvang ten half negen uren.

Zullende de inrigting, der Tent gratis te bezigtigen zijn op Maandag den 6 Mei des avonds van 8 tot 10 uren, en voorts op de dagen der voorstellingen van des morgens 10 tot 2 uren.

### A VENDRE

pour cause de départ, un Piano Anglais, pour un prix très-bas. S'adresser à l'Hôtel de l'Europe.



### MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

Rue dite Hoogstraat, No. 294.

Le soussigné à l'honneur d'annoncer au public, son Magasin ne sera pas établi cette année, sur le terrain de Foire, mais que son Magasin sera pourvu de tout ce qui a paru en Nouveautés. On remarquera surtout un nouveau et superbe assortiment de Pendules, de Candelabres, de Lustres, de Bronzes d'Or, de Porcelaines, de Bijouteries en or, etc., etc. Le soussigné se flatte que, comme les années précédentes, son Magasin sera honoré de nombreux visiteurs. W. de Haan, Fournisseur de la Cour.

### D. L. BAMBERG,

Hof-Mechanicus van Z. M. den Koning der Nederlanden en van Z. K. H. den Prins van Oranje.

Heeft de eer zijnen kunstlievende landgenooten en inzonderheid venhagen's hooggeschatte ingezetenen te verwittigen, dat hij na het verloop van vier jaren, gedurende hetwelk hij zijne kunstverrichtingen openlijk in hun midden heeft voorgesteld, en zijks alleen, om door te oefenen van een aantal nieuwe en zeer verrassende Tours d'Adresse, als ook door een tal geheel nieuwe door hem uitgevonden Mechanische Kunststukken, hunne, hem zoo dikwerf gebleken kunstlievende algemeene betoonden-bijval, op eene hem waardige wijze te kunsten den, thans alzoo toegerust, op deze kermis is verschenen met eene welingerigte tent, van ruime en gemakkelijke zitplaatsen voorzien, en van een decoratief, vervaardigd door een der verdienstlijkste élèves wijlen den beroemden decorateur en (oonelschilder Pijsers, terwijl zijn vermeerderd en buitengewoon schoon Kunst-Kabinet niet te wenst overig laten, en eene schitterende verlichting en welbezet Orchestre, hunne zullen bijdragen om het luisterrijke aan het aangename te paren. Op die wijze en na een zoodanig tijdverloop op nieuw te voorschijn dende, hooft hij, avonden vol kunstgenot te schenken, en vleit hij zich met het bezoek van een talrijk kunstminnend Publiek; zullende de uitvoeren voorstellingen nader bij aanspakkilletteren en programma's wel bekend gemaakt. Staande op het Plein de 2de tent van de Lange Houtstraat.

### Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 2 Mai.

	COURS	OUVERT.	FERME
	1 <sup>er</sup> mai		
Dette active . . . . .	2 61	61	61
Dito dito . . . . .	3 75	75	75
Dito dito . . . . .	5 100	100	100
Dito des Indes . . . . .	5 100	100	100
Syndicat . . . . .	1 99	98	98
Dito . . . . .	3 87	87	87
Société de Commerce . . . . .	4 146	145	145
Emprunt de 1836 . . . . .	4		
Chemin de fer du Rhin . . . . .	4	102	102
Dito de Harlem . . . . .	4	98	98
Dito de Rotterdam . . . . .	4	98	98
Act. du lac de Harlem . . . . .	5		
Oblig. Hope & C. 1898 & 1816 5 . . . . .	106	106	106
Dito dito 1828 & 1829 5 . . . . .	106	106	106
Inscript. au Grand Livre . . . . .	6	72	72
Certificats au dito . . . . .	6		
Dito inscriptions 1831 & 1833 5 . . . . .	93	93	93
Emprunt de 1840 . . . . .	4	91	91
Id. chez Stieglitz et Comp. 4 . . . . .	90	90	90
Passive . . . . .	5		
Dette différée à Paris . . . . .	7	7	7
Deferred . . . . .	5		
Ardoins . . . . .	22	22	22
Obligations Goll. & Comp. 5 . . . . .	1		
Dito métalliques . . . . .	5		
Dito dito . . . . .	2		
Incriptions au Grand-Livre 3 . . . . .	1		
Act. 1836 . . . . .	5		
Emprunt à Londres 1839 . . . . .	80	80	80
Id. id. 1843 . . . . .	82	82	82
Obligations à Londres . . . . .	2	46	46

A l'ouverture de la bourse, il paraissait que nos fonds nationaux continueraient leur marche ascendante, et les intégrales se vendirent déjà à 61 lorsque plusieurs vendeurs se sont présentés; ce qui a réprimé le cours de ces fonds hollandais.

Les espagnols étaient encore aujourd'hui offerts en baisse, l'aspect des fonds portugais, de même qu'à Londres, était très-calme, les bruits défavorables arrivés de Portugal.

Cours de l'argent: prêt à garantie 3 1/2%; prol. 3 1/2%; escompte 2 1/2%; Derniers prix à 5 heures: 2 1/2% 61; Holl. 5% 100; Société de Commerce 145; Ardoins 22 1/2.

#### Bourse d'Anvers du 2 Mai.

Métalliques, 5% ». — Naples, 5% ». — Ardoins, 5% 22 1/2. Dette différée ancien, ». — Passive, 5% ». — Lots de Besse, ». — Coups après la Bourse (2 1/2 heures), Ardoins, ». — Coupons, ».

#### Bourse de Vienne du 26 Avril.

Métalliques, 5% 111. — Dito, 4% 100 1/2. — Dito, 3% 77 1/2. — Dito de 1834. ». — Actions de la Banque 1622.

### DÉPART DU CHEMIN DE FER, SERVICE D'ÉTÉ.

à partir du 15 avril 1844.

#### D'Amsterdam à La Haye.

DE AMSTERDAM	DE HALFWEG	DE HAREN	DE VOORLENSANG	DE VERNBURG	DE PIET GYZZER	DE LEIDE	DE VOORSCROEF	DE LA HAYE
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 30	7 46	8 5	8 19	8 34	8 42	9 3	9 14	9 14
12 »	12 30	12 44	12 56			1 22		1 1
4 30	4 46	5 5	5 10	5 31	5 42	6 3	6 14	6 14
8 »	8 16	8 35	8 49	8 35	9 13	9 34	9 45	9 45

#### De La Haye à Amsterdam.

DE LA HAYE	DE VOORSCROEF	DE LEIDE	DE PIET GYZZER	DE VERNBURG	DE VOORLENSANG	DE HAREN	DE HALFWEG	DE AMSTERDAM
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 15	7 34	7 40	8 6	8 20	8 30	8 48	9 3	9 9
11 45		12 13		12 40	12 49	1 5		1 6
4 15	4 34	4 49	5 6	5 20	5 29	5 47	6 2	6 8
7 45	8 14	8 19	8 36	8 50	8 59	9 17	9 32	9 38

LA HAYE, chez Léopold Lehenberg, Lage Nieuwe. Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCROONVELD, Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SROET, Hoofde